

### **Conseil de l'ED Humanités du 12 octobre 2023**

Membres présents dans la salle des conseils de la MSHS : Thimothé AUGIS (représentant des doctorants) ; Cécile AUZOLLE (Directrice du laboratoire CRIHAM) ; François BRIZAY (Directeur de l'ED Humanités) ; Andrzej CHANKOWSKI (Directeur du laboratoire HERMA) ; Nathalie FOFANA (Assistante à l'UFR Lettres et Langues : Études Doctorales) ; Valérie FOURNIER (Assistante des ED) ; Elina GALIN (représentante des doctorants) ; Thomas GUGLIELMO (représentant des doctorants) ; Charlotte KRAUSS (Directrice du laboratoire FoReLLIS) ; Gilles MARMASSE (Directeur du laboratoire MAPP) ; Isabelle MICHAUD (Assistante des ED) ; Samantha MOLINARO (représentante des doctorants) ; Marie-Reine MOUTON (représentante des doctorants) ; Eric PALAZZO (Représentant du laboratoire CESCМ) ; Sarah RALAMINA (Assistante à l'UFR SHA : Études Doctorales) ; Jean-Luc TERRADILLOS (membre extérieur – Espace Mendès France) ; David WATERMAN (membre extérieur – Université de La Rochelle).

Membres présents en visio-conférence : Elvire DIAZ (Directrice du laboratoire MIMMOC) ; Fatiha IDMHAND (Directrice du laboratoire CRLA).

Membres Excusés : Claire BARBILLON (membre extérieur – École du Louvre) ; Sandrine REBEYRAT (membre extérieur - EESI- Angoulême) ; Cécile VOYER (Directrice du laboratoire CESCМ), était représentée par Eric PALAZZO.

F. Brizay salue les deux nouveaux membres du Conseil de l'ED : Madame Fatiha Idmhand, qui est Directrice du laboratoire CRLA et remplace Cécile Quintana ; Madame Sarah Ralamina, qui est Assistante à l'UFR SHA : Études Doctorales, et remplace Nathalie Guillemet.

#### **Rentrée des doctorants : Admissions, abandons, réinscription, dérogation**

Cette rentrée 2023, l'ED Humanités compte 165 inscrits dont 23 en cours de réinscription et 36 primo entrants ainsi répartis par UFR : 13 en Lettres et Langues, et 23 en SHA. L'effectif est un peu moins élevé qu'en 2022 où 182 doctorants s'étaient inscrits.

L'ED a perdu 8 doctorants, en comptant un abandon signalé au lendemain du Conseil :

-3 ont demandé un transfert de dossier pour s'inscrire à l'Université de Bourgogne afin de poursuivre leur thèse sous la direction d'un collègue qui a été élu au printemps professeur à l'université de Dijon.

-5 doctorants ont abandonné : 3 en Lettres et Langues et 2 en SHA. Deux étaient en première année en 2022-2023, les trois autres en deuxième année. Ces abandons ne concernent donc pas des étudiants bien avancés dans leurs recherches mais des doctorants qui constatent qu'ils n'ont pas bien mesuré le travail qu'impliquait la préparation d'une thèse, ou qui ont rencontré des problèmes financiers ou des difficultés dans leur méthodologie.

F. Brizay demande au Conseil de l'ED d'appuyer les demandes d'inscription des doctorants qui s'inscrivent au-delà de la 6<sup>e</sup> année :

-17 doctorants en 7<sup>e</sup> année et 1 doctorant en 8<sup>e</sup> année. Ces étudiants sollicitent une réinscription pour des raisons valables : des problèmes de santé, une rédaction de thèse qui nécessite encore quelques mois de travail pour que le manuscrit soit correctement achevé.

-1 doctorante en 9<sup>e</sup> année : elle a bien avancé la rédaction de sa thèse. Elle a pris du retard car elle a été malade dans le courant de l'année 2023-2024 et elle a besoin de quelques mois pour finaliser son manuscrit. Elle a rédigé 153 pages, sans compter la bibliographie et les annexes. Ce travail répond parfaitement aux exigences de son directeur de thèse.

\*Le Conseil de l'ED donne un avis favorable pour la réinscription de ces 19 doctorants.

### Formations : mercredi de l'ED

Cette année, les ED du pôle SHES ont réparti les 15 séances des Mercredis de l'ED de la manière suivante : 8 séances généralistes, animées par la directrice de l'ED Humains en société, Lucette Toussaint, et par le directeur de l'ED Humanités, François Brizay, et 7 séances spécifiques dont deux seront animées par des collègues de l'ED Humanités. Ces deux séances sont consacrées, l'une à l'histoire, l'autre à la musicologie et à l'histoire de l'art.

Cécile Auzolle, qui est musicologue, et Estelle Leutrat, historienne de l'art moderne, animeront la séance Musicologie-Histoire de l'art. Andrzej Chankowski animera la séance d'histoire.

F. Brizay rappelle qu'une séance des Mercredis de l'ED dure deux heures et correspond à 2 h EQTD pour l'enseignant-chercheur qui l'anime.

### Aide financière exceptionnelle aux laboratoires

Le 28 septembre 2023, les Écoles Doctorales Humanités et Humains en société ont examiné les demandes d'aide financière exceptionnelle que les laboratoires leur ont fait remonter. Il a été décidé, à titre exceptionnel, d'accorder une aide financière :

- Aux laboratoires qui préparent un colloque dont le sujet concerne les doctorants.
- Pour le déplacement de membres de jury de thèse qui viennent de l'étranger. Cette année, il s'agit de déplacements en provenance de pays européens.
- Pour le déplacement de doctorants qui participent à un colloque.
- Pour une contribution à l'achat d'ouvrages pour le centre de documentation de la MSHS.
- Pour une recherche sur le terrain.

L'ED invite les directrices et directeurs des laboratoires à indiquer clairement dans leur demande d'aide les motivations pour un financement exceptionnel. Celui-ci ne peut être versé que pour des activités réalisées par des doctorants ou destinées à des doctorants. Pour les aider, l'ED a préparé un formulaire qu'elle leur transmettra l'année prochaine si le budget de l'ED permet de proposer une aide financière exceptionnelle.

Pour les documents rédigés dans une langue étrangère, l'ED ne finance pas les traductions mais les corrections d'un texte préalablement traduit. Le coût des traductions est trop élevé pour le budget de l'ED.

F. Brizay rappelle que les aides demandées par des doctorants pour la participation à un congrès sont accordées au fil de l'eau.

L'ED va financer des cours d'anglais à la Maison des langues pour les doctorants. Ces derniers passeront d'abord un test de niveau. Pour l'instant, 11 doctorants sont inscrits.

## Préparation des Journées Thématiques 2024

Les prochaines Journées Thématiques auront lieu le lundi 03 et le mardi 04 juin à la MSHS. Les représentants des doctorants et doctorantes ont proposé à leurs camarades de choisir l'un des deux thèmes suivants : « Enfance » ou « Rêves/rêveries ». Le thème retenu, après consultation, est « Rêves/rêveries ».

Un système de tuilage souple sera mis en place pour l'organisation des prochaines JT : deux doctorantes du comité d'organisation de 2022-2023 donneront des conseils au nouveau comité d'organisation, mais ne participeront pas à ce dernier. Le nouveau comité d'organisation comptera six membres.

Les organisateurs et organisatrice des JT 2022 ont réparti entre des membres du comité scientifique les communications qui leur ont été adressées. Les membres du Conseil s'interrogent sur les modalités de publication :

- Il avait été décidé que les communications seraient mises en ligne sur HAL ([https://hal.archives-ouvertes.fr/JE\\_ED\\_SHES](https://hal.archives-ouvertes.fr/JE_ED_SHES)), mais des doctorants préfèrent adresser leur texte à une revue avec comité de lecture. Ils ont constaté qu'un article publié dans une revue en ligne de l'UP n'était pas pris en compte dans l'évaluation de leur dossier scientifique.

- Deux solutions sont proposées pour la publication des communications faites aux JT:

  - Charlotte Krauss suggère la mise en ligne de *Cahiers de l'ED Humanités*, sur le modèle des *Cahiers FoReLLIS*.

  - Eric Palazzo et Cécile Auzolle proposent que l'ED demande aux Presses Universitaires de Rennes si elles accepteraient de publier les actes des JT. Les membres du Conseil suggèrent qu'une telle publication est envisageable si le manuscrit proposé n'est pas un recueil de textes disparates mais un ensemble cohérent centré sur une problématique clairement définie. Comme les organisateurs ne reçoivent que six à sept communications par JT, on peut envisager de publier les textes de deux JT consécutives, ce qui implique un travail d'harmonisation sur deux ans dans le choix des thèmes. L'Ecole Doctorale s'engage à prendre en charge financièrement la publication au PUR.

- Après la Conseil de l'ED, Eric Palazzo a transmis à la direction de l'ED les informations suivantes. Le directeur des Presses Universitaires de Rennes n'exclut pas la possibilité d'une publication d'actes des journées thématiques des doctorants de l'ED, mais le volume doit répondre à des exigences précises : il doit atteindre au minimum 300 000 signes, les articles doivent être de qualité et former un ensemble rigoureux, cohérent et homogène du point de vue thématique. Si ces conditions sont remplies, le livre pourrait être soumis à l'évaluation aux PUR selon la procédure classique. Toutefois, le directeur des PUR, qui a lui-même dirigé une ED par le passé et qui a été confronté aux mêmes questions que celles que se pose le Conseil de l'ED Humanités, se demande si ce genre de publications ne pourrait pas trouver accueil dans une revue de l'ED elle-même.

## CSI

F. Brizay souhaite clarifier plusieurs points relatifs aux CSI.

1) Désormais, la composition des CSI des doctorants inscrits en première année remontera au secrétariat de l'ED le 31 janvier.

## 2) Propositions de modification de l'article 8

-Proposition 1. Ajouter : « Le CSI se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat ». Le Conseil valide cette proposition.

-Proposition 2. Remplacer « Le comité de suivi individuel du doctorant est constitué de deux membres choisis par les directeurs des Unités de Recherche : un enseignant-chercheur ou chercheur de l'UR (Professeur des Universités ou Maître de Conférences), spécialiste du sujet, et un enseignant-chercheur ou chercheur extérieur à l'UR de rattachement ou à la période étudiée. En cas de désaccord entre les deux, un troisième membre sera désigné par la direction de l'École Doctorale » par les paragraphes suivants :

« Le comité de suivi individuel du doctorant est constitué de deux membres choisis par les directeurs des Unités de Recherche : un enseignant-chercheur ou chercheur de l'UR (Professeur des Universités ou Maître de Conférences), et un enseignant-chercheur ou chercheur extérieur à l'UR de rattachement ou à la période étudiée : l'un est spécialiste du sujet ou de la période étudiée, l'autre non. En cas de désaccord entre les deux, un troisième membre sera désigné par la direction de l'École Doctorale.

Un membre du CSI peut ultérieurement être membre du jury de la thèse ».

Le Conseil valide cette proposition. Dans le CSI, il y a donc un spécialiste et un non spécialiste, mais le spécialiste n'est pas obligatoirement un enseignant-chercheur de l'UR de rattachement.

-Proposition 3. Ajouter : « Le comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il comprend 3 **étapes distinctes** :

- 1) Présentation de l'avancement des travaux du doctorant et discussions, sans la direction de thèse.
- 2) Entretien avec le doctorant, sans la direction de thèse.
- 3) Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Le CSI évalue les conditions de la formation et les avancées de la recherche du doctorant, sans entrer dans l'examen du fond de la thèse. Il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations. Il émet un avis sur les demandes d'inscription ».

Le Conseil s'interroge sur la pertinence de la mention « sans la direction de thèse » dans la présentation de la première phase :

-Des membres du Conseil, dont les représentantes et représentants des doctorants, jugent nécessaire d'inscrire cette mention dans le règlement car ils estiment que plusieurs doctorants n'osent pas mentionner d'éventuelles difficultés si leur directeur ou directrice de thèse est présent à l'entretien.

-Des membres du Conseil jugent la présence de la direction de thèse utile. Celle-ci peut donner des précisions aux membres du CSI sur des points qu'ils comprennent mal.

-Ch. Krauss souhaite une harmonisation des pratiques entre les deux ED du pôle SHES car elle dirige une unité de recherche dont les membres travaillent, les uns dans l'ED Humanités, les autres dans l'ED Humains en société. Or au printemps 2023, la phase 1 de la majeure partie des CSI de l'ED Humanités s'est déroulée sans la direction de thèse,

alors que celle-ci pouvait participer à la phase 1 dans les CSI de l'ED Humains en société.

Le Conseil a décidé de formuler un avis. Ses membres ont répondu, par vote, à la question suivante : « Souhaitez-vous que l'on insère la mention « sans la direction de thèse » dans la présentation de la première phase du CSI ? ». Résultats du vote :

- Votants : 19
- Nul : 1
- Non : 5
- Oui : 13

Cet avis servira de base pour le travail d'harmonisation sur cette question avec l'ED Humains en société et avec le Collège doctoral.

Le Conseil supprime la mention « sans entrer dans l'examen du fond de la thèse ».

3) Lorsque le CSI émet un avis « réservé » ou « défavorable », la procédure est la suivante. La direction de l'ED doit prendre contact avec la direction de thèse et le doctorant, et proposer une médiation. S'agissant des pouvoirs des directeurs d'ED en la matière, la lettre de l'arrêté de 2016 est très claire : ils n'émettent que des avis et c'est le chef d'établissement qui prend la décision.

En outre, l'arrêté de délégation de signature aux directions d'ED fait référence aux « autorisations de réinscription » en thèse mais nullement aux « refus de réinscription ».

4) Un CSI de l'ED Humains en société a révélé les difficultés qu'une doctorante a rencontrées lors d'une mission sur le terrain. La Directrice de l'ED, Lucette Toussaint, va piloter un groupe de travail sur les risques encourus lors des déplacements sur le terrain. Ce groupe de travail définira des règles d'éthique afin d'aider les doctorantes et doctorants qui peuvent être confrontés à des situations dangereuses dans le cadre de leurs recherches. Les travaux de ce groupe intéresseront des doctorantes et doctorants de l'ED Humanités, notamment les archéologues. E. Palazzo demande si cette instance ne va pas s'ajouter à des structures qui existent déjà comme le Service de Santé Universitaire (SSU) où les étudiants peuvent consulter des psychologues. Le groupe de travail sera conçu pour répondre à des problèmes spécifiques des doctorants.

### Contrats doctoraux 2024 - appels à projets

Les directrices et directeurs des laboratoires feront remonter les appels à projet d'ici le mois de novembre car il y aura une réunion sur le périmètre des laboratoires.

### Date du futur conseil de l'ED Humanités

La direction de l'ED fixera la date du prochain Conseil de l'ED en tenant compte du calendrier des conseils des UFR SHA et Lettres et Langues. Plusieurs membres du Conseil participent aussi aux conseils et aux commissions Recherche de leur UFR, et les directeurs et directrices des UR rencontrent le VP Recherche toutes les 6 semaines.

### Questions diverses

Ch. Krauss rappelle que le FoReLLIS soutient le projet d'intégration de l'ED Humanités au RESCAM, un réseau d'écoles doctorales concernant les thèses en recherche-crédation. Le RESCAM permet aux directeurs de thèses d'échanger sur ce type de thèse, et il met en relation les doctorants concernés, par l'organisations de journées spécifiques dans les ED partenaires

La séance est levée à 16h03.